

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 07 avril 2022 à 19 heures**

Etaient présents :

MM. FARGUES, GERARD, RICAUD, MOREAU-HERAUD, LETIENT, MANCEL, BORDAS, MIRAILLES-RIU, BOULLET, WLOCZYSAK, BERAUD, DIOT, ESPARTA, RIGOULET, FLAMANT, CLARET J., CLARET P., MAZE, VERGEZ, PELE, BOURRIER, CABIANCA

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mr LETIENT

Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET – présente à partir de la délibération n°2022.04.03-11

Mr FLAMANT absent avait donné pouvoir à Mme MOREAU HERAUD – présent à partir de la délibération n°2022.04.07-04

Mme CLARET Julie absente avait donné pouvoir à Mr RIGOULET – présente à partir de la délibération n°2022.04.07-03

Secrétaire de séance : Peggy Moreau-Heraud

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I – Présentation et vote des Comptes de Gestion 2021

1. Budget Principal de la Commune (n°2022.04.07 – 01) &
Budget Annexe Camping (n°2022.04.07 – 02)

Rapporteur : Madame Gérard Maryse, adjointe déléguée aux Finances

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte des « comptes de Gestion » du Budget Principal et du Budget Annexe camping présentés

II – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2021

1. Compte Administratif de la Commune (n°2022.04.07 – 03)

Rapporteur : Madame Gérard Maryse, adjointe déléguée aux finances

Le compte Administratif 2021 du Budget Principal, en tous points conforme au Compte de Gestion, s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Résultat de fonctionnement	2 850 868,33	2 469 298,50	381 569,83
Résultat d'investissement	1 126 335,87	972 477,22	153 858,65

Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

A l'issue du vote du compte administratif, Madame la Maire reprend son siège.

2. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021 (n°2022.04.07 – 04)
Bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2021 : voté à l'unanimité

3. Compte Administratif Camping (n°2022.04.07 – 05)
Rapporteur : Madame Gérard Maryse, adjointe déléguée aux finances

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe Camping, en tous points conforme au Compte de Gestion, s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Résultat d'exploitation	58 369,39	49 595,98	8 773,41
Résultat d'investissement	16 553,23	17 888,27	-1 335,04

Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.

A l'issue du vote Madame la Maire reprend son siège.

III – Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2021

1. Budget Principal de la Commune (n°2022.04.07 – 06)

Rapporteur Madame Gérard Maryse, adjointe déléguée aux finances

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la couverture du besoin de la section d'investissement s'élevant à 432 158,39€uros, montant qui sera repris en recettes d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2022. Cette opération permet d'affecter à la section de fonctionnement un excédent de 431 372,13€uros qui sera inscrit en report excédentaire en fonctionnement au 002 du Budget Primitif 2022.

2. Budget Annexe Camping (n°2022.04.07 – 07)

Rapporteur : Madame Maryse Gérard, adjointe déléguée aux finances

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation à la section de fonctionnement de l'excédent de 33 059,86€uros, qui sera inscrit en report excédentaire en fonctionnement au 002 au Budget annexe Camping 2022.

IV – Présentation et vote du Budget Primitif 2022

A - Budget Principal de la Commune

1. Taux des taxes d'impôts locaux (n°2022.04.07 – 08)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer **sans augmentation** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022 comme suit :

Taxes	taux communal 2020	Taux départemental 2020	Pour mémoire Taux 2021	Taux votés 2022
Taxe foncière (bâti)	23,00%	25.98%	48,98%	48,98%
Taxe foncière (non bâti)	69.04%		69,04%	69,04%

2. Tableau des effectifs 2022 (n°2022.04.07 – 09)

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs pour l'année 2022

3. Participations aux organismes de regroupement et adhésions (n°2022.04.07 – 10)

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

		MONTANT
65548	ATD	3 900,00 €
65548	SIVS	2 225,00 €
65548	CONSERVATOIRE MUSIQUE	18 000,00 €
	TOTAL	24 125,00 €

ADHESIONS

		2022
628101	Union départementale des Maires de Dordogne	676,15 €
628102	GLASC	20,00 €
628103	Ciné passion en Périgord	400,00 €
628104	Bastides en Périgord	100,00 €
628107	A.D.I.L.	350,00 €
628114	S.P.A.	2 363,85 €
628124	A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre)	50,00 €
628125	Fédération des Moulins de France	40,00 €
	TOTAL	4 000,00 €

4. Vote des crédits (n°2022.04.07 – 11)

Rapporteur : Madame Gérard Maryse, adjointe déléguée aux finances présente la proposition du Budget Primitif 2022 pour le budget principal.

L'objectif fixé pour le budget 2022, est de financer les investissements proposés sans avoir recours à l'emprunt.

Pour tenir cet objectif, il est donc nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement et ce malgré un contexte financier qui risque d'être tendu compte tenu de l'augmentation des coûts de matériaux, des combustibles, des carburants, de l'énergie.

Par ailleurs, la proposition de Budget maintient une enveloppe financière dédiée aux subventions pour les associations permettant ainsi de montrer un soutien sans faille à leurs actions. La répartition par association sera étudiée après le vote du budget 2022 et proposée au vote lors d'un prochain Conseil Municipal.

Compte tenu de ces éléments de contexte financier, le budget principal 2022 s'élève à 4 583 792,74Euros, dont 3 168 813,13Euros pour la section de fonctionnement, et 1 414 979,61Euros pour la section d'investissement.

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 1 414 979,61€ qui se répartissent de la manière suivante : 296 006,23€ pour les opérations financières, 348 273,38€ des restes réaliser n-1, 770 700,00€ de crédits nouveaux.

Après cet exposé, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 9 voix contre, adopte la proposition du Budget Primitif 2022, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, telle que présentée par le rapporteur, Madame Gérard Maryse. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 3 168 813,13Euros, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 1 414 979,61Euros.

B - Budget annexe Camping

1 . Tableau des effectifs 2022 (n°2022.04.07 – 12)

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs pour l'année 2022

2 . Vote des crédits (n°2022.04.07 – 13)

Rapporteur : Madame Gérard Maryse , adjointe déléguée aux finances présente la proposition du Budget 2022 pour le Budget Annexe Camping.

Le budget annexe Camping à autonomie financière, s'équilibre en section d'exploitation à 78 254,86Euros, et section d'investissement à 50 626,33Euros.

Après cet exposé le conseil Municipal, à l'unanimité adopte la proposition du budget annexe 2022 du Camping Municipal, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

V - Affaires financières

1 . Adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 (n°2022.04.07 – 14)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider par anticipation l'application au 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature M57, la M14 étant remplacée et généralisée au plus tard le 1^{er} janvier 2024 par cette nouvelle instruction comptable M57.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise, le changement par anticipation, de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Lalinde au 1^{er} janvier 2023.

VI - Conventions et contrats

1. Convention « commune pilote » – action ALCOME (n°2022.04.07 – 15)
2. Contrat d'engagement – Protection de l'environnement – Propreté urbaine – ALCOME (n°2022.04.07 – 16)

Rapporteur pour ces deux délibérations : Madame Moreau-Heraud Peggy, adjointe déléguée à l'environnement

La commune de Lalinde a été retenue dans le cadre des communes « Pilote » pour la mise en œuvre d'une action visant à réduire la présence de mégots dans les espaces publics. L'éco organisme « Alcome » en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de produits de tabac, conventionnera avec la commune de Lalinde, d'une part pour acter ce choix de commune « Pilote » et d'autre part pour permettre la mise en œuvre d'un plan d'action de sensibilisation, de communication, de soutien financier aux communes qui s'engagent, et d'assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés.

Après cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- adopte la convention de commune Pilote pour ce plan d'action, et
- autorise la signature du contrat d'engagement pour la protection de l'environnement et la propreté urbaine.

Affiché le 15 avril 2022